

A woman with her hair in a bun is holding a baby. The woman is wearing a dark blue shirt and the baby is wearing a pink outfit. The background is a simple indoor setting. A dotted white line forms a house-like shape around the woman and baby.

LA FAPIL AGIT CONTRE LA PRÉCARITÉ

Livret n°2 : le logement des
familles monoparentales

The logo for Fapil, featuring a stylized house icon above the word "fapil" in white lowercase letters, all contained within a pink rounded square.

fapil

AVANT-PROPOS

La Fapil réunit des associations qui luttent sur le terrain contre le mal-logement. Face à la précarité et l'exclusion, elles développent des actions variées : informer et orienter les personnes ; produire une offre de logements de qualité et abordables ; assurer une gestion locative facilitant l'insertion ; accompagner les personnes.

Pour les familles monoparentales (des femmes seules avec enfants, dans 81 % des cas), l'accès au logement est particulièrement contraint : il est difficile, notamment en zone tendue, d'obtenir un logement de plusieurs pièces avec une source de revenus unique. En parallèle, les familles monoparentales sont surreprésentées dans la part des familles en difficulté économique : plus d'un tiers d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales sont également surexposées au mal-logement (suroccupation, humidité, etc.), aux conditions de travail précaire, au chômage...

Les associations adhérentes à la Fapil s'adressent à tous les publics. À travers leur offre variée de logements et l'accompagnement qu'elles proposent, elles répondent aux besoins des familles monoparentales. À travers ce livret, la Fapil souhaite mettre en lumière les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les familles

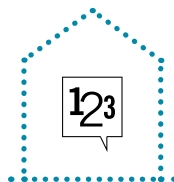
monoparentales en matière d'accès et de maintien dans le logement et de proposer des pistes de réponse à travers l'action des adhérents de la Fapil. Enfin, l'entretien avec Anne Eydoux, maîtresse de conférence au Cnam, nous montrera l'impact de l'évolution des politiques publiques sur la situation socio-économique des familles monoparentales : les réponses apportées par les adhérents de la Fapil et autres acteurs associatifs ne peuvent être que complémentaires d'une politique publique volontariste en matière d'accès au logement des personnes en difficulté.

Différentes études ont montré que le premier confinement, entraîné par la crise sanitaire en 2020, a eu de lourdes conséquences sur les familles monoparentales, en particulier les plus fragiles. **Suroccupation des logements, fermeture des écoles et des cantines scolaires, perte d'emploi... autant d'éléments qui ont pesé sur le budget et le moral des personnes. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire d'agir pour garantir des solutions de logement durable et de qualité à toutes et tous.**

Thierry Debrand
Président de la Fapil

¹ Source : CCMSA, Cnaf, Cnav, DGFIP, Insee – Données 2015 –
© Observatoire des Inégalités

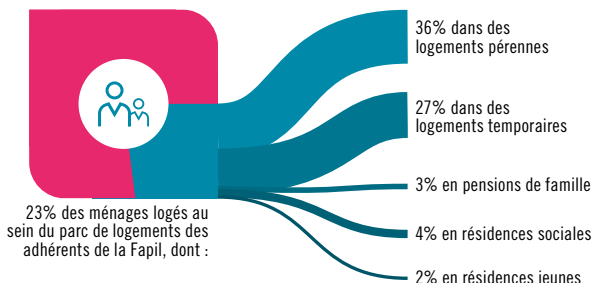
1. CHIFFRES



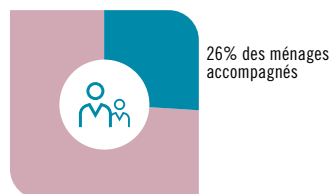
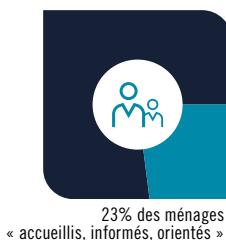
Les familles monoparentales représentent 9%¹ des ménages français et 21% des familles avec enfants. Parmi l'ensemble de ces familles, un tiers vit sous le seuil de pauvreté².

LES ADHÉRENTS DE LA FAPIL LOGENT TROIS FOIS PLUS DE FAMILLES MONOPARENTALES PAR RAPPORT À LEUR REPRÉSENTATION AU NIVEAU NATIONAL

En 2019, parmi les ménages entrés dans des logements gérés par les adhérents de la Fapil, les familles monoparentales représentent :



Les familles monoparentales représentent également 23% des ménages « accueillis, informés, orientés » et 26% des ménages accompagnés en 2019.

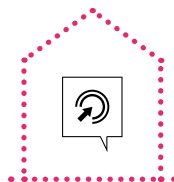


Ces chiffres montrent que l'ensemble de l'offre de logements des adhérents de la Fapil ainsi que l'accompagnement proposé permettent de répondre aux besoins des familles monoparentales.

¹ Insee – France, portrait social 2020

² Insee – Recensement de la population 2016, exploitation complémentaire

2. ACTIONS DES ADHÉRENTS



NOUVELLE VILLE VIE NOUVELLE

Paris



L'association **Nouvelle Ville Vie Nouvelle** s'adresse aux personnes mal-logées et en situation professionnelle difficile en Île-de-France, ayant pour projet de s'installer durablement dans une ville d'une autre région. L'accompagnement de Nouvelle Ville Vie Nouvelle porte sur les volets logement et emploi. Elle a été fondée en juillet 2013 par quatre professionnels du secteur du logement et de l'accompagnement social, issus du Mouvement Emmaüs et de la Fondation Abbé Pierre.

ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES EN DIFFICULTÉ, RESPONSABLES DE FAMILLES MONOPARENTALES DANS LA RÉALISATION DE LEUR PROJET D'INSTALLATION EN PROVINCE

En 2018, l'association répond à un appel à projet de la fondation RAJA en partenariat avec la région Île-de-France, ayant pour objet l'accompagnement au relogement de femmes cheffes de familles monoparentales en Île-de-France. Nelly Chanel, assistante sociale en charge de ce projet, et Bomo Kouadio, qui a été relogée dans l'agglomération du Mans à travers le dispositif, répondent à nos questions.

NELLY CHANEL

Nelly Chanel, Chargée d'accompagnement social.



EN QUOI A CONSISTÉ CE PROJET AVEC LA FONDATION RAJA



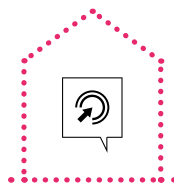
Le but du projet était de permettre à des femmes et à leurs enfants en situation de mal-logement en Île-de-France de trouver un logement pérenne en dehors de l'Île-de-France, afin de se stabiliser et d'améliorer leur qualité de vie.



Au niveau de l'accompagnement, il y avait à la fois un suivi individuel des familles, donc avec toute la construction du projet de ville, l'aspect professionnel, et des ateliers collectifs. Nous avons toujours eu des ateliers collectifs au sein de l'association : un atelier qui concerne l'accès au logement et toutes les problématiques liées au logement et au déménagement ; un atelier sur l'accès à l'emploi, avec une bénévole coach de métier qui est là pour travailler avec les familles sur leurs aspirations et leurs projets professionnels. Dans le cadre du projet avec la fondation RAJA et l'Île-de-France, nous avons créé un atelier destiné uniquement aux familles monoparentales.

POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE CET ATELIER

C'était un atelier dans lequel nous abordions les questions du type : « Comment s'intégrer au mieux dans une nouvelle ville ? Comment faire face à une perte de repère ? etc. ». Parce que même sans être stabilisé par rapport au logement il peut y avoir un réseau, tout un ensemble de choses qui fait qu'on a quand même ses repères et qu'on a ses habitudes dans la ville. Le fait de changer de ville demande de reconstruire tous ses repères. L'atelier abordait également le rapport aux enfants, surtout quand ils sont dans un âge où ils commencent à comprendre qu'ils vivent dans un endroit et qu'ils vont changer de lieu de vie : comment les préparer à tout ça, et une fois sur place, comment tout simplement s'intégrer dans ce nouveau milieu de vie ?



AU NIVEAU DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL, COMMENT SE PASSAIT LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES



Concrètement, pour l'accompagnement au logement au niveau individuel, nous procédons de deux façons. Quand la famille sait déjà où elle veut partir, nous étudions ensemble les possibilités de réalisation du projet. Par exemple, si la famille nous dit « je veux m'installer à Orléans parce que j'y ai de la famille », on se dit que l'accès au logement social n'y est pas compliqué, que le motif familial est important, et qu'il y a des possibilités d'emploi, donc il n'y aura pas trop de problème et l'accompagnement pourra commencer. Par contre, si la famille veut s'installer à Cannes, cela va être plus compliqué car l'accès au logement social dans cette ville, et en général dans le Sud de la France, est très long avec des délais de minimum deux à trois ans. Quand la famille ne sait pas dans quelle ville elle veut partir, nous essayons de creuser par rapport à ses envies, ses besoins en termes de santé, de transports, et nous lui proposons des villes, que nous allons visiter avec elle. Ensuite, une fois que le projet de vie est défini, certaines ont déjà leur demande de logement social dans le département, mais sinon nous validons avec elles et contactons les bailleurs de manière très régulière, dans le but de faire connaître le dossier.

COMMENT TRAVAILLEZ-VOUS AVEC LES BAILLEURS



Si on ne fait pas connaître le dossier, ceux-ci ont tendance à être dormant au fin fond des serveurs et il n'y a jamais de proposition de logement. Quand nous les contactons, avec des informations complémentaires, cela favorise l'accès au logement. Dans certaines villes, nous avons l'habitude de travailler avec les bailleurs et nous avons des contacts privilégiés avec eux, ce qui facilite encore plus le relogement. Souvent, ils sont également plus à l'écoute des besoins de la famille, ils vont proposer un logement plus adapté à la situation. Ensuite, pour la visite des logements, la signature des contrats de location, les états des lieux entrants, nous accompagnons les familles sur place. Nous les aidons aussi pour toutes les démarches : changement d'adresses, demandes d'aides par exemple de mobilier, de frais de déménagement, etc. Le but, c'est vraiment de faire avec elles, de les accompagner, mais qu'elles soient aussi présentes dans les démarches, qu'elles s'investissent. Nous travaillons également avec des Agences Immobilières Sociales sur certains départements.

CES FAMILLES
MONOPARENTALES QUE
VOUS AVEZ ACCOMPAGNÉES
RENCONTRAIENT-ELLES DES
DIFFICULTÉS EN TERMES
D'ACCÈS AU LOGEMENT



Le premier problème c'est souvent le mode de garde des enfants. Avec un enfant de moins de trois ans, l'accès à une place en crèche ou à une assistante maternelle est conditionné par le fait d'avoir un contrat de travail, d'être en formation ou par les moyens financiers. Pour une place en crèche ou une assistante maternelle de la municipalité, les listes d'attente sont très longues. Pour pallier ce frein, il faut donc anticiper l'inscription en crèche auprès de la municipalité avant que la famille soit installée pour que la demande prenne de l'ancienneté. C'est donc un vrai frein pour accéder à l'emploi, car sans mode de garde, il est impossible de travailler ou même d'entreprendre des démarches pour accéder à l'emploi. Et ce frein à l'accès à l'emploi entraîne un frein à l'accès au logement.



CETTE DIFFICULTÉ CONCERNE-
T-ELLE UNIQUEMENT LES
MÈRES D'ENFANTS DE
MOINS DE TROIS ANS



Non, ce problème peut également se poser pour les enfants plus âgés, car les mères de famille que nous accompagnons occupent des métiers peu qualifiés, dont les horaires sont parfois en inadéquation avec le rythme scolaire. Avec des enfants à l'école de 8h30 à 16h30 et un travail dans la restauration ou dans la vente avec des horaires étendus, c'est compliqué. Il y a des services périscolaires, mais qui terminent à 18h30 voire 19h, mais il faut que quelqu'un récupère l'enfant au-delà. Donc ces femmes sont amenées à refuser des emplois parce qu'elles n'ont personne pour récupérer leurs enfants.



LES FAMILLES MONOPARENTALES ONT BESOIN D'UN LOGEMENT PLUS GRAND QUE LES PERSONNES ISOLÉES, TOUT EN DISPOSANT D'UNE SOURCE DE REVENUS UNIQUE. COMMENT FAIRE FACE À CETTE CONTRAINTES ?



Effectivement, il y a également un problème d'adéquation des typologies d'offre de logement avec le modèle familial monoparental. En Île-de-France, il est rare qu'une famille monoparentale avec de faibles revenus puisse vivre dans un logement avec une chambre par personne. Souvent, les mères dorment dans le salon, ou plusieurs enfants doivent partager la même chambre. En dehors de l'Île-de-France, dans les régions moins tendues, il est plus facile de trouver un logement adapté aux familles monoparentales, à la fois en termes de ressources et de typologie.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DU RELOGEMENT EN DEHORS DE L'ÎLE-DE-FRANCE POUR LES FAMILLES ?



Premièrement, c'est la stabilisation de la famille. Les familles que nous avons accompagnées attendaient parfois un logement depuis des années, et notre moyenne d'accompagnement au relogement est d'environ six mois. Il y a un accès au logement beaucoup plus rapide en province. Cela retire le stress de la précarité de l'hébergement pour celles hébergées au 115, ou dans des centres où ils ont des contrats pour un an, deux ans, etc. Avoir un logement, après avoir passé des années en centre d'hébergement ou dans des hôtels, cela permet de se retrouver en famille, de resserrer les liens, les mères sont plus disponibles pour leurs enfants car elles ne ressentent plus ce stress. Pour les enfants, cela permet également de se stabiliser au niveau de l'école, car un changement d'hébergement régulier implique d'intégrer le plus souvent une autre école, c'est très perturbant pour les enfants car ils ne peuvent pas créer de liens avec les autres. J'ai rencontré des enfants dans le cadre de ces accompagnements qui avaient beau-

coup de problèmes sur le plan scolaire, et une fois dans l'école, qui ont pu rattraper leur retard, avoir une scolarité « normale ». De la même façon que pour les enfants, les mères déplacées d'un centre à l'autre tissent des liens d'entraides mais les perdent à chaque déplacement. À leur arrivée en province, l'intégration peut prendre du temps, mais une fois qu'elles tissent des liens, ce sont des liens forts et pérennes. C'est quelque chose que nous avons pu constater en faisant des points réguliers.

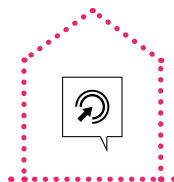
Les visites post-relogement m'ont également permis d'observer chez des tout petits qui avaient des retards de développement notamment en matière de motricité, par manque d'espace et de possibilité de bouger, de jouer, de faire tout ce dont un enfant a besoin pour se développer, un changement total après leur installation. Une maman m'a dit « je ne reconnais plus mon enfant, mais c'est une très bonne chose parce que j'étais inquiète parce qu'il ne marchait pas bien », et tout s'est débloqué à partir du moment où l'enfant avait plus d'espace pour pouvoir se développer, tout simplement.



ET POUR LES MÈRES DE
FAMILLE, QUELS BÉNÉFICES
AVEZ-VOUS CONSTATÉ



Pour elles, l’emménagement dans des villes à taille humaine et calmes est souvent un grand soulagement. C’est ce qu’elles recherchent, la plupart du temps elles me disent « on en peut plus du stress de l’Île-de-France, du fait que tout aille vite, qu’il y ait trop de monde dans les transports... ». Elles se retrouvent mieux dans des villes qui peuvent être dynamiques, où il y a du monde, mais pas autant qu’en Île-de-France. Nous travaillons quand même pour éviter qu’elles soient trop dépaysées, par exemple en termes de transports, car l’Île-de-France est entièrement desservie par les transports en communs. Mais quand on va dans une ville comme Tours, la ville et l’agglomération proche vont être desservies, mais pas l’agglomération plus éloignée. Souvent, elles ont envie d’aller dans une ville où il n’y a pas de métro, elles préfèrent le bus et le tram. L’inaccessibilité du métro est source d’angoisse pour beaucoup, par exemple à cause des poussettes, ou pour les personnes en situation de handicap. L’arrivée dans une ville plus calme leur permet également de prendre plus de temps pour elles. Souvent, elles le disent elles-mêmes, elles n’avaient pas d’activité en dehors du fait de s’occuper de leurs enfants et de réaliser toutes les démarches. Et au bilan post-relogement, nous constatons souvent qu’elles ont commencé des activités, des sorties... Par exemple, une femme que j’accompagnais me racontait que dans son pays d’origine, la Côte d’Ivoire, elle adorait coudre, et elle en avait fait son métier. Arrivée en France, elle avait arrêté cette activité, alors que c’était sa plus grande passion, et une fois qu’elle a pu se stabiliser dans son logement en province, elle a repris la couture, et elle le fait vraiment comme un loisir. Elle a repris le temps de le faire.



CONCERNANT L’ACCÈS AU
LOGEMENT, AVEZ-VOUS PU
CONSTATER UNE ÉVOLUTION À CE
SUJET APRÈS LE RELOGEMENT



Avoir un logement permet d’envisager plus sereinement l’accès à un emploi, de réenvisager un avenir professionnel. Encore une fois, c’est la stabilisation dans un lieu et le soulagement du stress de la précarité de l’hébergement qui permet à ces femmes de pouvoir réfléchir plus sereinement à la carrière professionnelle qu’elles veulent mener et d’avoir le temps et la disponibilité psychologique pour le faire. Elles ne trouvent pas forcément du travail immédiatement, mais accèdent souvent à des emplois plus pérennes, des CDD de longue durée ou même des CDI, même si ce sont souvent des temps partiels car cela reste la solution la plus adaptée pour une maman seule.



BOMO KOUADIO

Bomo Kouadio, personne accompagnée par *Nouvelle Vie Vie Nouvelle* dans le cadre du projet avec la fondation RAJA.



QUEL A ÉTÉ VOTRE PARCOURS DEPUIS VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE ET QUELLES DIFFICULTÉS AVEZ-VOUS RENCONTRÉES ?

Quand je suis arrivée en France, en 2011, j'étais enceinte, et j'ai été logée par le 115 dans plusieurs hôtels. Ensuite, j'ai été dans un CHRS à Paris dans le 11^e de 2015 à fin 2016, puis j'ai été dans un logement à Paris dans le 11^e, un trois pièces.

POURQUOI ÊTES-VOUS PARTIE DU LOGEMENT DANS LE 11^E ?

Dans ce logement, je vivais avec mes jumelles et de temps en temps ma grande fille venait avec ses enfants. Il était mal isolé, et en plus c'est un logement classé inhabitable par la Préfecture de po-



lice de Paris, parce qu'il y avait de l'insalubrité... Surtout, le voisin au-dessus avait une fuite au niveau de sa douche, qui avait abîmé le mur qui séparait sa douche et la chambre de mes filles.

COMMENT S'EST PASSÉE LA RENCONTRE AVEC NOUVELLE VILLE VIE NOUVELLE ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RELOGEMENT ?

J'ai rencontré l'association par le biais de ma fille, qui était elle-même déjà passée par l'association pour emménager ici, à Coulaines, dans l'agglomération du Mans. C'est son assistante sociale à Paris qui l'avait mise en contact avec l'association. Ils étaient très disponibles, et à chaque fois qu'il y avait une réunion je m'arrangeais pour être là, parce que je travaillais aussi à l'époque.

Il y avait des réunions collectives, avec d'autres personnes qui voulaient quitter la région parisienne, et il y avait des réunions individuelles, chacune était accompagnée par une assistante sociale, donc moi j'ai eu Madame Chanel. On a beaucoup parlé, du travail, de l'habitation... Elle m'a demandé ce que je voulais exactement, je lui ai dit : « je voudrais bien un logement où mes filles auraient une chambre chacune et moi aussi, et si possible une chambre pour mes amis ou mes petits-enfants qui viennent de temps en temps ».

Quand il y avait des propositions, qu'elle recevait ou que je recevais, on se déplaçait ensemble. J'ai refusé certaines propositions parce que c'était dans des quartiers qui n'étaient pas très tranquilles.

POURQUOI AVEZ-VOUS EU ENVIE DE PARTIR DE PARIS



À la base, je n'étais pas vraiment partante pour venir en France parce que j'aimais trop l'Afrique, et je disais que si jamais je mettais les pieds en France je n'habiterai jamais à Paris. Mais malheureusement, quand je suis arrivée, après l'accouchement de mes filles je suis tombée gravement malade. Donc j'étais obligée de rester à Paris pour me faire soigner etc.

POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI D'HABITER À COULAINES, PRÈS DU MANS



Premièrement, parce que la ville de Coullaines me plaisait bien, ma fille habite ici, quand je venais la voir, elle était satisfaite. Ce qui m'a plus à Coullaines c'est que le quartier est tranquille, ce n'est pas bruyant, ce n'est pas ce que j'ai connu à Paris pendant huit ans... Pour moi, c'est le jour et la nuit, et je préfère ici. Pas seulement à cause de ma fille, mais c'est aussi le calme du quartier qui m'a attiré.

VOUS PENSEZ QUE C'EST PLUS DIFFICILE DE TROUVER UN LOGEMENT À PARIS, POUR UNE FAMILLE



À Paris c'est très compliqué, que tu sois en couple ou seul, ou quand tu es en famille à partir de trois enfants, parce que les logements ne sont pas faits pour accueillir une famille nombreuse. Ce sont des petits espaces. Je connais des personnes qui avaient trois ou quatre enfants et avec qui on était à l'hôtel en 2011 et jusqu'à maintenant qui sont toujours en hôtel. Donc je pense qu'avoir une famille nombreuse à Paris c'est très compliqué. Ici, je pense que c'est un peu moins difficile par rapport à Paris. Parce que quand j'ai demandé les quatre chambres, le bailleur m'a dit que ce serait possible avec mes ressources d'APL mais dans des maisons loin dans l'agglomération, où le permis de conduire est indispensable.



AUJOURD'HUI, QUEL BILAN ? COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS DANS VOTRE NOUVEAU LOGEMENT ET DANS CETTE NOUVELLE VILLE



Déjà, je vis dans un 4 pièces. J'ai fini l'accompagnement avec l'association depuis janvier 2019, quand j'ai emménagé à Coullaines. Je suis toujours en contact régulier avec elle. Je me sens bien dans la ville, il n'y a pas de soucis. Dans la maison je me sens bien, seulement j'ai des nouveaux voisins qui fument et moi comme je suis malade l'odeur m'étouffe. Sinon dans la ville il n'y a pas de soucis. Mon seul regret c'est qu'il n'y pas de balcon ou d'espace extérieur pour que les enfants puissent jouer l'été, donc j'aimerais emménager dans un logement avec un espace extérieur.

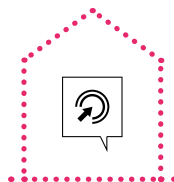
COMMENT VOS ENFANTS ONT VÉCU LE DÉMÉNAGEMENT



Avant de déménager je leur en ai parlé, à chaque fois qu'on quittait un hôtel je leur en parlais. Quand on a dû quitter le CHRS pour aller dans l'appartement dans le 11ème, j'ai dit aux filles qu'on ne déménagerait plus, mais si d'aventure on déménageait encore, ce serait pour quitter Paris. Elles m'ont donné leur accord, elles m'ont dit que c'était mieux de quitter Paris pour fuir le bruit. Donc ça m'a galvanisée, je me suis dit « bon ok, mes filles sont dans la même optique que moi ». Quand je leur ai dit qu'on avait la l'appartement à Coullaines elles étaient toutes excitées, et quand on est venues visiter elles disaient « ah j'ai ma chambre, j'ai ma chambre ! ». Elles étaient contentes. Jusqu'à présent elles sont satisfaites. Je leur ai dit je veux quitter ici, chercher un autre logement, une maison, du coup quand on sort je leur explique le modèle que je voudrais, je leur montre, elles m'encouragent. Donc voilà, elles sont heureuses d'être là en tout cas.

FALEP 2A

Corse du sud



La FALEP 2A est une association présente sur la Corse du Sud depuis plus de 60 ans dans le champ de l'éducation populaire et de l'action sociale. Elle intervient notamment dans le champ de

l'hébergement et du logement à travers son CHRS centre d'hébergement et de réinsertion sociale et depuis 2009 son pôle d'intermédiation locative¹.

La FALEP 2A intervient en Corse, afin de répondre à certaines particularités démographiques influant sur la situation du territoire au regard du logement :

La Corse est marquée par une forte évolution démographique qui s'accompagne d'une augmentation des besoins en logements, et d'une inadéquation des ressources des ménages modestes avec le prix des logements, en hausse constante. En particulier, les locations estivales et résidences secondaires pèsent sur le marché immobilier. Pour lutter contre ce phénomène, le pôle hébergement-logement de la FALEP 2A se mobilise en proposant un service d'intermédiation locative, à Ajaccio et à Porto-Vecchio.

La Corse affiche un taux de familles monoparentales parmi les plus élevés en France : 27,4% de familles corses sont monoparentales, contre 23%

dans l'ensemble de la France. À la FALEP 2A, 24% des personnes logées en intermédiation locative sont des femmes seules avec enfants. Le témoignage des femmes accueillies par la FALEP 2A fait ressortir des parcours résidentiels compliqués. Pour certaines, cela a consisté à alterner des temps de retour dans leur propre famille avec très vite, l'existence de tensions liées à la suroccupation et la perte d'intimité. Ce contexte les conduit à trouver d'autres alternatives telles que l'hébergement chez des collègues, la location saisonnière, etc. Des solutions qui ont parfois un impact traumatique important pour l'ensemble des membres de la famille lorsque les conditions matérielles les obligent à vivre de nouvelles séparations. Le dispositif d'intermédiation locative de la FALEP 2A permet d'accélérer l'entrée dans un logement personnel.

CAROLINE VERONESE,
ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE AU
SEIN DU PÔLE INTERMÉDIATION
LOCATIVE DE LA FALEP, NOUS
RACONTE LE PARCOURS
D'UNE DE CES FEMMES.

de quatre pièces dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative de la FALEP 2A.

Originaire du nord de la France, elle a été victime de violences conjugales. Quand elle décide en 2020 de fuir cet environnement dangereux pour elle et ses enfants, elle choisit la région géographiquement la plus éloignée de son ex-compagnon. Ainsi, s'installer en Corse était un espoir pour tout reconstruire.



Alice est âgée de 38 ans, elle vit aujourd'hui seule avec ses trois enfants âgés de 6, 9 et 14 ans dans un logement

Elle a confié ses enfants à ses parents le temps des vacances scolaires pour prospecter, pensant trouver rapidement un logement. »

¹ L'intermédiation locative désigne l'intervention d'un tiers social entre le propriétaire et le locataire, permettant la simplification des relations locatives et la sécurisation des risques locatifs.



Malheureusement, Alice a dû faire face à la réalité du territoire : des loyers élevés pour une personne seule aux revenus modestes.

Elle n'avait en effet aucune garantie financière et malgré sa motivation, ses démarches auprès des agences échouent. Elle a investi toute son épargne pour installer un petit commerce. De fait, des revenus fluctuants ne rassuraient pas plus les bailleurs trouvés sur les petites annonces. Finalement, elle a été contrainte de s'installer dans son local commercial.

Cette période a été difficile, elle a fait face à des conditions de vie pénibles mais surtout, à l'absence prolongée de ses enfants. Cette séparation qu'elle n'envisageait que brève s'est prolongée et Alice sentait ses forces s'épuiser, et de nouvelles peurs l'ont gagné : peur de ne pas y arriver, de ne pas pouvoir recevoir ses enfants. Il lui a été difficile de faire des démarches pour demander de l'aide.

Lors de sa rencontre avec l'assistante sociale de la Collectivité de Corse en Janvier 2020, elle entendra pour la première fois parler du dispositif d'IML². L'entretien avec le travailleur social chargé de l'informer sur l'IML lui permet de clarifier ses attentes. Notre association s'est alors engagée à la soutenir dans sa recherche et son projet. Elle dit entrevoir à ce moment-là une solution qui lui redonne du courage, mais l'attente sera encore longue avant qu'un logement adapté à sa situation puisse lui être proposé. »



Quelques mois plus tard, c'est la fin du calvaire : le bail est signé et vient sceller le début d'une collaboration.

L'entrée dans le logement pour Alice, c'est la sécurité, la stabilité d'une vie de famille enfin retrouvée. C'est aussi la preuve de son insertion dans cette nouvelle ville. Le logement est en centre-ville d'Ajaccio, à proximité de son travail. C'est un « cocon » dans lequel les enfants sont heureux de retrouver leur maman.

Avec la FALEP 2A, Alice se sent soutenue par rapport à son histoire personnelle et à ses choix. Les rendez-vous réguliers permettent de parler de ce qui va ou ne va pas, de ses projets... elle dit se



sentir à l'aise dans un espace de parole où on ne la juge pas. »



L'accompagnement proposé dans le cadre de l'intermédiation locative lui permet d'être orientée dans ce nouvel environnement, écoutée et sécurisée.

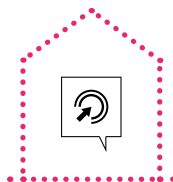
Alice souligne l'importance de la disponibilité et de la réactivité lors de ses demandes au moment où elle désespérait de voir aboutir tous les efforts qu'elle avait déployés dans son combat.

La crise sanitaire a encore été une épreuve pour elle, qui est contrainte de fermer son commerce, mais elle s'accroche et la prévision du glissement de bail³ qui lui permettra de devenir locataire en titre de ce logement, la rassure. Elle se reconstruit avec ses trois enfants, et témoigne de l'espoir retrouvé de donner un avenir à Hugo, Lydia et Léa. »



² L'IML est un dispositif d'intermédiation locative financé par l'État.

³ Le bail glissant est une forme d'intermédiation locative où dans un premier temps, le tiers social est titulaire du bail, loge un ménage en difficulté et le soutient dans cette phase transitoire ; puis le ménage peut devenir titulaire du bail et locataire principal via un glissement de bail.



Créée en 2002, l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Hauts-de-Seine (SNL 92) regroupe des bénévoles et des salariés qui œuvrent ensemble en partenariat avec les pouvoirs publics, les services sociaux et les autres associations afin de loger et accompagner des familles en difficulté jusqu'à ce qu'elles puissent accéder à un logement durable adapté à leurs besoins.

L'association gère 66 logements passerelles dans 19 villes du département. **Sur les 15 ménages entrés dans ces logements en 2020, 10 étaient des familles monoparentales : c'est donc une structure familiale largement représentée dans les personnes accueillies par l'association.**

LES LOGEMENTS PASSERELLES : DES LOGEMENTS ABORDABLES, ADAPTÉS AUX BESOINS DES FAMILLES, ET DE QUALITÉ.

Les logements d'SNL Hauts-de-Seine sont créés par achat-rénovation, bail à réhabilitation, mise à disposition par des particuliers ou construction. Ces opérations sont portées par la foncière coopérative solidaire SNL-Prologues. SNL Hauts-de-Seine porte une grande attention à ce que les logements soient réhabilités avec soin, pour qu'ils soient accueillants, bien isolés et équipés de systèmes de chauffage performants pour être économes en charges.

Afin de les rendre accessibles à des personnes ayant des revenus très faibles, les logements sont conventionnés « très social » avec l'État (PLA-I : Prêt Locatif Aidé d'Intégration ou ANAH très social). Cela implique un montant de loyer maximum fixé par l'État. Les logements sont créés « en diffus », c'est-à-dire par petites unités, parfaitement intégrées à l'environnement, ou au sein de copropriétés. Ils sont accessibles en transports en commun et proches des commerces et des écoles.

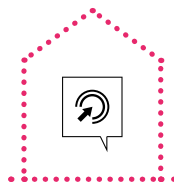
UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ADAPTÉ AUX BESOINS DES FAMILLES

En grande majorité, les ménages sont orientés vers les logements d'SNL Hauts-de-Seine via le Conseil Départemental, qui finance des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL). Les familles logées dans les logements passerelles bénéficient donc d'un accompagnement par un travailleur social de la structure et deux bénévoles de proximité. En moyenne, la durée d'accueil dans les logements d'SNL 92 est de trois ans ; elle est un peu plus longue pour les familles monoparentales, notamment en raison des nombreuses contraintes auxquelles elles font face.

Selon Alexandra Tricot, travailleuse sociale chez SNL Hauts-de-Seine, les difficultés pour les familles monoparentales sont multiples : concernant l'insertion professionnelle, celle-ci est souvent freinée par les contraintes liées aux enfants dont les horaires d'école, de crèche, activités ne coïncident pas toujours avec des emplois (horaires décalés, travail de nuit...). Pour celles qui travaillent, il s'agit surtout d'emplois à temps partiels, peu qualifiés.



Les problématiques de santé ou de handicap questionnent la manière de concilier emploi et famille : comment gérer un enfant malade quand on est seul(e) à travailler, comment s'organiser pour des rendez-vous hebdomadaires avec des spécialistes ?



Par ailleurs le paiement des pensions alimentaires est parfois problématique lorsque l'autre parent est défaillant ou irrégulier dans les règlements effectués.

Pour toutes ces raisons le budget des familles monoparentales est souvent très serré, et ne souffre pas le moindre imprévu. Au cours du premier confinement, la fermeture des écoles, et donc des cantines s'est d'ailleurs révélée être une véritable épreuve pour ces familles, qui ont tout à coup dû faire face à une augmentation massive des dépenses alimentaires. C'est donc en partie sur ces aspects que l'accompagnement social se concentre : proposer des orientations vers des partenaires pour lever les freins, faire valoir des droits sociaux, solliciter des aides financières auprès des partenaires, veiller au maintien du budget, chercher des solutions avec les bénévoles comme par exemple la garde d'enfants en dépannage, chercher une place en crèche, ou bien faire appel à l'accueil périscolaire.

UN TRAVAIL PARTENARIAL QUI VISE L'AUTONOMIE DES PERSONNES

La stabilisation de la situation du ménage et idéalement un accès à l'emploi sont des enjeux majeurs pour permettre le relogement.

L'association travaille en partenariat avec les institutions locales, notamment pour permettre le relogement. « Les ressources des familles monoparentales que nous logeons sont essentiellement composées des prestations sociales, pouvant être associées à un emploi. Afin de leur permettre d'accéder à un nouveau logement, nous réalisons des « appuis logements », en interpellant directement nos partenaires (Préfecture, communes). Lorsque cela est possible, les familles prennent rendez-vous avec les élus ou le maire de leur commune, auquel cas les bénévoles ou les travailleurs sociaux les accompagnent ».

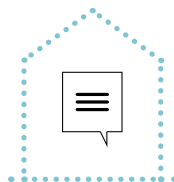
“ Dans l'accompagnement aux démarches comme dans l'interpellation des partenaires, le but est de leur montrer la voie afin qu'elles puissent par la suite entreprendre ces démarches et interpeller les bons interlocuteurs, seules.

Finalement, dans la quasi-totalité des cas, les familles accèdent à un logement dans le parc social. La rencontre avec les partenaires locaux et les bénévoles leur permet de s'intégrer rapidement sur le territoire et d'avoir des appuis en cas de besoin. »



3. ENTRETIEN

ANNE EYDOUX



Anne Eydoux est maîtresse de conférences au Cnam, chercheuse au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) et au Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (Lise). Ses travaux portent sur le chômage, l'emploi, les politiques de l'emploi, les politiques sociales et les inégalités entre les femmes et les hommes. Elle a réalisé avec Marie-Thérèse Letablier et Nathalie Georges le rapport du Centre d'Études de l'Emploi (CEE) intitulé « Les familles monoparentales en France », publié en 2007.



EN 2020, L'INSEE RÉVÉLAIT QUE 23 % DES FAMILLES AVEC ENFANTS ÉTAIENT DES FAMILLES MONOPARENTALES. D'OÙ VIENT CE TERME ET À QUOI RENVOIE-T-IL ?

Le terme de « famille monoparentale » marque la reconnaissance de familles dont le noyau n'est pas un couple formé d'une mère et d'un père mais d'un seul parent, le plus souvent une mère, vivant seul(e) avec son ou ses enfants. En France, cette catégorie de famille se constitue dans les années soixante-dix. Avant cela, les mères seules renvoyaient plutôt à la catégorie de la « veuve éplorée »¹ élevant ses enfants après le décès du conjoint, figure de la dignité maternelle, ou à la catégorie de la « fille-mère » ayant fait un enfant « toute seule », figure de

la maternité déviante, voire de l'indignité maternelle.

D'une certaine manière, la création de la catégorie « familles monoparentales » dans les années soixante-dix a permis l'intégration de ces figures parmi les familles. Selon Nathalie Martin Papineau², l'émergence du terme « famille monoparentale » a été rendue possible par un recentrage de la famille autour de l'enfant plutôt que du couple.

« À l'époque, on assistait à une remise en question du mariage comme fondement de la famille et à une augmentation des naissances hors mariage, et donc à une diversification des schémas familiaux. »

Plusieurs conceptions de la famille s'opposaient. D'un côté, une conception assez conservatrice voulant que la norme familiale reste centrée sur le couple parental, les autres familles (monoparentales ou homoparentales) ayant vocation à rester marginales. De l'autre côté, des conceptions plus progressistes ou féministes qui avaient plutôt tendance à politiser la sphère domestique (la division sexuée des tâches et des rôles) et à percevoir le potentiel subversif de la monoparentalité et/ou l'homoparentalité. La création de la catégorie des familles monoparentales est marquée par cette opposition entre un point de vue qui en fait des familles à la marge, vulnérables, sinon déviantes, et un autre qui en fait des familles pionnières, éventuellement émancipatrices, des modèles d'un renouvellement des formes familiales.

¹ Nadine Lefaucheur, « Familles monoparentales : les mots pour le dire », dans F. Baillieu, N. Lefaucheur, V. Peyre (sous la direction de), 1985, Lectures sociologiques du travail social, Éditions ouvrières.

² Nathalie Martin-Papineau « Les familles monoparentales : Émergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988) », 2002, Éditions L'Harmattan.

ET AUJOURD'HUI, QUELLE CONCEPTION DOMINE ?

Aujourd'hui, l'idée de familles économiquement vulnérables domine dans l'action publique en direction des familles, notamment dans la catégorie « parent isolé ». Ce terme, qu'on retrouve dans les prestations sociales puisqu'il a donné son nom à une allocation créée en 1976 (l'allocation de parent isolé, API) devenue aujourd'hui le revenu de solidarité active (RSA) « majoré », renvoie à une vulnérabilité. Un « parent isolé », c'est d'abord un parent précaire, dont les revenus placent son foyer en dessous du seuil de pauvreté administrative.

Toutefois, les termes « familles monoparentales » ou « parents isolés » sont problématiques, parce qu'ils gommant la diversité de ces familles et ne disent rien de l'autre parent. Dans son mémoire de master primé par la CNAF, Oriane Lanseman³ a préféré parler de « mères vivant seules avec leurs enfants » : lorsque les enfants habitent avec un parent seul dans le foyer (la mère, dans 84 % des cas), cela n'indique pas une absence totale de l'autre parent dans la vie de l'enfant. »

“ Il y a une grande diversité derrière ces familles dites " monoparentales " .

Si certaines mères assument entièrement la responsabilité de leurs enfants, le père joue souvent un rôle, allant du simple versement d'une pension alimentaire à la coéducation en résidence alternée, en passant par l'hébergement un week-end sur

deux et la moitié des vacances scolaires. Les relations entre les parents peuvent aussi être extrêmement variées, allant de l'accord autour de l'éducation des enfants à des situations très conflictuelles, voire de perpétuation de violences conjugales. Enfin, quand on pense « familles monoparentales », on pense souvent vulnérabilité, pauvreté, précarité, ce qui traduit effectivement la surexposition de ces familles à ces situations, mais il y a aussi des mères seules qui gagnent bien leur vie. Il est important de tenir compte de cette diversité.



VOUS PARLEZ DE VULNÉRABILITÉ, DE PRÉCARITÉ : À QUELLES CONTRAINTES PARTICULIÈRES SONT SOUMISES LES FAMILLES MONOPARENTALES ?

En 2018, un ouvrage collectif⁴ aborde la situation de ces familles en Europe sous l'angle d'une « triple contrainte ». Le premier aspect de cette contrainte est l'insuffisance des ressources et la surexposition à la pauvreté : en France par exemple, plus du tiers des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Le deuxième aspect de cette contrainte, c'est l'inadéquation des emplois : »

“ les mères seules les moins qualifiées sont exposées à la précarité, aux horaires atypiques, et donc à des emplois qui ne suffisent pas à faire vivre une famille ou qui ne sont pas compatibles avec les responsabilités parentales.

La troisième dimension de cette contrainte, c'est l'inadéquation des politiques publiques, qu'il s'agisse des politiques sociales et fiscales ou des politiques d'insertion. Le système socio-fiscal français ne reconnaît pas suffisamment les charges des familles monoparentales.

⁴ Laurie C. Maldonado Laurie et Rense Nieuwenhuis, « The triple bind of single-parent families : resources, employment and policies », 2018, Faculty Works: Social Work.

³ Oriane Lanseman « Une analyse socio-économique de la pauvreté laborieuse des mères seules », 2019.

Les prestations sociales sont loin de suffire à faire sortir les plus en difficulté d'entre elles de la pauvreté, tandis que l'impôt auquel les mieux loties sont assujetties ne tient pas suffisamment compte de leur situation. Quant aux politiques d'insertion (ou « d'activation »), désormais dominées par les injonctions au retour rapide à l'emploi, elles exposent à des contrôles et à des sanctions, sans garantir l'accès à un emploi de qualité, compatible avec les responsabilités parentales – voire à un emploi tout court.

COMMENT SE SONT CONSTRUITES CES CONTRAINTES ?

Dans les années 2000, le couple biparental actif est devenu la norme. Les foyers monoparentaux, eux, n'ont souvent qu'un seul apporteur de revenu (ou un apporteur de revenu principal si on prend en compte la pension alimentaire). Or, aujourd'hui, après des années d'austérité salariale, les parents en couple de classe populaire ou moyenne n'envisagent guère de vivre avec un seul salaire, en tous cas durablement. Les mères seules doivent pourtant souvent compter principalement ou uniquement sur leurs seules ressources.

À cela s'ajoute le fait que ces mères sont souvent les principales ou les seules pourvoyeuses de soin du foyer : conduire les enfants à l'école et aller les chercher, préparer les repas, s'occuper des devoirs, des loisirs, des rendez-vous médicaux, etc. Elles sont donc contraintes de toutes parts, sur leurs revenus mais aussi sur leur temps (temps de travail, temps des enfants, etc.). C'est à elles de se débrouiller pour assumer la double responsabilité d'appor-

teuses de revenus et de pourvoyeuses de soins. Elles le font parfois avec le soutien de l'autre parent, mais d'autres fois aussi sans ce soutien, ou encore dans un climat de conflit, de négociations, de violences, qui décuple les difficultés.

Enfin, en raison du développement des politiques dites « d'activation », lorsque ces mères sont précaires et complètent leur revenu insuffisant par des indemnités de chômage ou le RSA, elles doivent s'inscrire dans des parcours d'insertion marqués souvent par une injonction au retour à l'emploi. Certaines d'entre elles restent durablement dans un entre-deux d'emploi et de chômage

qui les fragilise. Par exemple, une mère seule occupant un emploi à temps partiel court (quelques heures de ménage par semaine chez des particuliers, un temps partiel dans l'hôtellerie-restauration, etc.) peut se trouver dans une situation où elle jongle entre son travail au salaire insuffisant et ses enfants, tout en ayant à accomplir les démarches nécessaires pour faire valoir ses droits à un complément de l'assurance chômage ou du RSA, ou pour intégrer un parcours d'insertion dans les périodes où elle ne travaille plus assez (ou ne travaille plus du tout). L'activation exerce donc une pression sur certaines mères très vulnérables, et peut compliquer leur situation. »



LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT SURRÉPRÉSENTÉES PARMI LES PERSONNES ACCUEILLIES PAR LES ADHÉRENTS DE LA FAMILIALE : CELA TÉMOIGNE D'UNE DIFFICULTÉ PARTICULIÈRE POUR CES FAMILLES À TROUVER UN LOGEMENT. QUE POUVEZ-VOUS NOUS DIRE DES DIFFICULTÉS DES FAMILLES MONOPARENTALES EN MATIÈRE DE LOGEMENT ?

« On sait depuis longtemps que, du fait de leurs ressources souvent insuffisantes, les familles monoparentales sont plus exposées que les autres au mal-logement.

Selon une étude de l'observatoire des inégalités de 2016, « plus de 60% des parents chefs de familles monoparentales jugent qu'ils sont dans un logement de mauvaise qualité contre 49% des couples »⁵. Le confinement a de nouveau attiré l'attention sur leur situation. Lors du premier confinement, un focus de l'INSEE⁶ a identifié les familles monoparentales, surtout celles ayant de jeunes enfants, comme des familles vulnérables. Toujours selon l'INSEE, cinq millions de personnes vivent dans un logement suroccupé, surtout des familles avec enfants, et avec de jeunes enfants. »

« Le taux de suroccupation des logements s'élève à 25% pour les familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfant(s) en-dessous de dix ans.

Il manque une pièce à 18% des familles monoparentales. Ce sont des proportions très importantes. D'autant que ces familles sont exposées à d'autres aspects qualitatifs du mal-logement : les problèmes d'humidité touchent 34% des familles monoparentales de milieux populaires (contre 27% des familles biparentales de même milieu), 40% des familles monoparentales ont des difficultés à se chauffer (contre 26% des autres familles), et 32% sont exposées aux nuisances de voisinages (contre 24% des autres familles)⁷.



Les mères seules précaires ont très souvent assumé seules les contraintes imposées par le premier confinement : l'isolement avec leurs enfants dans un logement trop petit, la perte d'un emploi en CDD sans pouvoir en rechercher un autre, ou les pertes de revenu liées au chômage partiel ou à l'arrêt pour garde d'enfant, ou encore le télétravail en présence des enfants, avec un accès à internet ou à un ordinateur éventuellement insuffisant... »

« Le confinement a aggravé la situation des familles les plus précaires dans un contexte d'accès difficile aux services publics

dont on sait qu'ils contribuent pourtant significativement à soutenir leur niveau de vie (les tarifs des cantines scolaires par exemple).

Les mères seules les plus précaires, déjà très contraintes en temps normal, ont cumulé ces difficultés. »

⁵ Valérie Schneider, « Portrait social des familles monoparentales », 2016, site de l'Observatoire des inégalités.

⁶ Vincent Bernard, Gabrielle Gallic, Olivier Léon, Catherine Sourd (Insee) « Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires », 2020, site de l'INSEE.

⁷ Fanny Bugeja-Bloch & Laure Crepin, « Une double peine : les conditions de logement et de confinement des familles monoparentales », 2020, Métropolitiques.



**Fédération
des Associations
et des Acteurs
pour la Promotion
et l'Insertion par
le Logement**

6, avenue du Professeur
André Lemierre
75020 Paris

contact@fapil.fr
www.fapil.fr



@Fapil



LES AUTRES LIVRETS

La Fapil agit contre la précarité :

- Livret introductif ;
- Livret n°1 : le logement des Jeunes.

accessibles sur fapil.fr

Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- accueillir, orienter et informer les personnes ;
- les accompagner ;
- produire des logements de qualité et abordables ;
- et assurer une gestion locative adaptée.

Notre fédération apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement.

Avec le soutien : du Ministère chargé du logement ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.